

| **Projet de rapport d'activité de la CECAC**

Présenté par

M. Didier Berberat, Conseiller aux États (Suisse), Président

BRAZZAVILLE (RÉPUBLIQUE DU CONGO)

7 ET 8 AVRIL 2014

Chers Collègues,

Mon rapport fait essentiellement état des travaux réalisés et des actions mises en œuvre par la Commission lors et depuis sa réunion de juillet 2013, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Réunion à Abidjan, 10 et 11 juillet 2013 et ses suivis

Je tiens d'abord à remercier la section ivoirienne et, au premier chef, le président de l'Assemblée nationale, M. Guillaume Soro, ainsi que les membres du personnel de l'administration du parlement ivoirien, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de rendre aussi efficaces et agréables que possibles les travaux des commissions. La CECAC y a réuni une quarantaine de participants provenant de plus d'une vingtaine de sections.

Le fait marquant de cette réunion aura, sans conteste, été l'audition du directeur exécutif de l'ONUSIDA, et secrétaire général adjoint des Nations Unies, M. Michel Sidibé. Je suis particulièrement fier d'avoir pu compter sur sa présence, d'abord devant la Commission mais aussi, et peut-être même surtout, devant l'APF réunie en plénière.

En nous honorant de sa présence, M. Sidibé a marqué l'importance qu'il accorde au protocole de coopération, signé à Dakar, qui lie nos deux organisations depuis juillet 2010. Je tiens à souligner l'excellente collaboration que nous assure ONUSIDA dans le cadre des activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et le rôle déterminant qu'elle joue dans la diffusion d'informations scientifiques et juridiques à jour, fiables, et dénuées de jugement de valeur.

Devant la CECAC, M. Sidibé a livré un discours retraçant les progrès indéniables réalisés depuis dix ans dans la lutte contre le VIH/sida, des progrès dont il attribue en bonne partie le mérite aux actions des parlementaires. Selon lui, ces derniers ont contribué à briser la « conspiration du silence ». Il a rappelé que le sida n'est pas seulement une question de santé publique mais également un enjeu et un débat de société qui fait appel à la justice sociale et au respect des droits de la personne.

Il a rappelé que, si aujourd'hui on peut compter sur environ 17 milliards de dollars pour combattre le fléau du sida, il y a 10 ans, c'était seulement 300 millions de dollars. Pour lui, il ne fait aucun doute que ce sont les parlementaires qui ont décidé de faire de la lutte contre le VIH une priorité et d'allouer les ressources conséquentes nécessaires qui ont permis les avancées qu'il est heureux de rapporter aujourd'hui.

Après l'encourageante allocution de M. Sidibé, deux jeunes délégués du Parlement francophone des jeunes, membres de la Commission qui s'était penchée sur la question « Doit-on pénaliser la transmission du VIH ? », ont ensuite participé à un échange avec lui et avec les membres de la Commission.

Les résolutions adoptées soumises par la CECAC à la plénière

La rencontre aura été l'occasion pour la Commission d'adopter deux résolutions, entérinées ensuite par l'APF réunie en plénière. L'une exhorte les gouvernements des pays qui sont parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à verser leur contribution annuelle au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), contribution dont il est souhaité que le montant soit égal ou supérieur à 1 % de leur contribution au budget de l'UNESCO. Rappelons que ce Fonds finance des investissements stratégiques visant à provoquer un changement favorisant la transformation des industries culturelles dans les pays en développement.

L'autre résolution adoptée par la CECAC demande instamment aux parlementaires des sections de rappeler à leur gouvernement les engagements pris en vertu du *Vade Mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* et d'exiger notamment par voie d'interpellation, question ou résolution, l'adoption de directives opérationnelles explicitant son application. Cette résolution demande également au Secrétaire général de la Francophonie d'intervenir auprès des États membres, associés et observateurs de l'OIF pour qu'ils informent leurs diplomates et leurs autres représentants officiels, sur une base récurrente, des engagements qui ont été inscrits dans le *Vade-mecum* et qu'ils en exigent l'application rigoureuse.

Audition AUF et RESCIF

Par ailleurs, les participants ont eu l'occasion d'auditionner des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et du Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la francophonie (RESCIF) afin de mieux comprendre les domaines d'intervention de chacun, les chevauchements existants et les pistes de collaboration envisageables entre les deux entités. Cette audition démontre bien que notre commission s'ouvre à d'autres organisations qui oeuvrent dans les mêmes domaines de compétence.

Renouvellement du Bureau de la CECAC

La CECAC a aussi procédé à l'élection de son Bureau pour les deux prochaines années. L'identité des personnes normalement désignées par la Région Afrique n'était pas encore connue au moment de la réunion (sauf celle du rapporteur des questions relatives au VIH/sida) mais voici la composition du Bureau de la Commission, telle qu'elle a été entérinée par la plénière de l'APF, le 12 juillet 2014, incluant les représentants désignés par la Région Afrique :

Président : M. Didier Berberat (Suisse)

Vice-présidents : M. Bakari Seidou (Niger)
M. Yves Reinkin (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)

Rapporteurs : Mme Claudine Lepage (France)
Dr Jacques Mokako (RDC)
M. Henri-François Gautrin (Québec)
M. Kosmadji Merci (Tchad)

Bureau de la Sous-commission de l'éducation

Présidente : Mme Emily Rini (Val d'Aoste)

Vice-présidents : Mme Claude Greff (France)
Dr Samuel Ndayiragize (Burundi)

Rapporteurs : M. Bakari Seidou (Niger)
Mme Sanda-Maria Ardeleanu (Roumanie).

Jeux de la Francophonie, Nice (France) - 6 au 15 septembre 2013

Comme la CECAC est responsable de l'application du Règlement de l'APF gouvernant la remise du Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie, je confirme que l'APF a remis son Prix lors des derniers Jeux de la Francophonie qui se sont déroulés à Nice (France), du 6 au 15 septembre dernier. Ainsi, une bourse de perfectionnement de 7000 euros, a été octroyée aux Grandes Personnes d'Afrique, une compagnie de marionnettes géantes du Burkina Faso. Le prix a été remis par la présidente de l'APF lors du Gala des lauréats.

Le jury se composait d'un parlementaire de chacune des sections ayant participé à la dotation de la bourse (Belgique, Burkina Faso, France), à l'exception du Laos, qui a décliné l'invitation à envoyer un représentant. La conseillère de la CECAC, présente aux Jeux, a coordonné les travaux du jury de sélection.

Nous devons nous pencher sur la question de l'avenir des prix de l'APF au cours de la présente réunion.

Séminaire pour parlementaires sur la diversité culturelle

Après le Gabon en décembre 2012, un deuxième séminaire de sensibilisation des parlementaires à la diversité culturelle, donné par l'OIF en collaboration avec l'APF, a eu lieu à Ouagadougou, le 6 novembre 2013. J'ai eu l'honneur d'y participer en tant que parlementaire afin d'expliquer le rôle fondamental que jouent les parlementaires afin de créer les conditions institutionnelles et législatives appropriées et favorables au développement d'un secteur culturel fort et porteur.

Rappelons que ces séminaires sont la principale initiative réalisée comme suite au plan d'action visant la promotion et l'application concrète de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'espace francophone, adopté en plénière à Kinshasa, en juillet 2011.

Suivis à la résolution sur l'éducation au développement durable

Le vice-président de la Commission, M. Yves Reinkin, député (Belgique/Communauté française Wallonie/Bruxelles) a représenté

l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à la réunion-débat qu'a organisée la CONFEMEN à Dakar, du 17 au 19 mars 2014, sous le thème « L'Éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie ». Son intervention aura été l'occasion de rappeler l'importance qu'accordent la CECAC et l'APF à la question de l'éducation au développement durable. Il aura l'occasion de faire le compte rendu de sa participation à cet événement, plus tard au cours de notre réunion, ici à Brazzaville.

En prévision de la réunion de Brazzaville

En préparation pour la réunion prévue à Brazzaville (République du Congo), du 7 au 9 avril 2014, trois des quatre sections ont concrétisé l'intérêt qu'elles avaient manifesté pour le projet de rapport que j'ai présenté au nom de la section suisse sur la « formation duale », en mai 2013, à Ouagadougou. Ainsi, le Burkina Faso, le Bénin et le Gabon ont soumis leur contribution. La section sénégalaise a aussi été approchée pour contribuer à ce projet de rapport en raison d'informations nous permettant de croire que la formation duale est pratiquée dans ce pays. Je la remercie d'avoir répondu à notre appel ciblé en fournissant, elle aussi, une contribution.

Par ailleurs, en dépit du succès remporté par l'appel lancé - 17 sections ont soumis leur contribution - pour alimenter le projet de rapport que préparait M. Henri-François Gautrin, député (Québec) sur l'utilisation des nouvelles technologies pour rapprocher les élus des citoyens, ce projet de rapport ne sera pas soumis à la réunion de Brazzaville. En effet, des élections ont lieu au Québec, aujourd'hui le 7 avril et la section québécoise n'est bien entendu pas encore reconstituée. Au surplus, M. Gautrin n'était pas candidat à ces élections. En conséquence, nous devons attendre de voir si sa section donnera suite à l'étude amorcée.